



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-906-1338 du 18/10/2021

**APPEL A CANDIDATURES - AGENT CHARGE DE LA GESTION FINANCIERE AUPRES DE
L'AGENT COMPTABLE DU CREPS PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR - CATEGORIE C**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires ou contractuels de catégories C

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- Agent chargé de la gestion financière auprès de l'agent comptable du CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur Catégorie C

Le poste est localisé à Aix en Provence.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 31 octobre 2021 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Copie : srh-infos@creps-paca.sports.gouv.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE :

AGENT CHARGE DE LA GESTION FINANCIERE AUPRES DE L'AGENT COMPTABLE

DU CREPS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - DU SITE D'AIX-EN-PROVENCE

I. Description du poste

- Fonction à assurer : agent charge de la gestion financière
- Grade(s) souhaité(s) : Catégorie C, adjoint administratif
- Statut du poste : Vacant – poste à pourvoir au 1^{er} octobre 2021
- Nature du poste : Titulaire ou contractuel CDD
- Nombre de personnes encadrées : 0
- Conduite de projets : oui-ou non

II. Régime indemnitaire :

- NBI : NON
- Groupe IFSE : Groupe 2
- Poste logé : NON

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Site d'Aix-en-Provence
- Lieu d'affectation : 62 chemin du Viaduc – Aix en Provence
- Service d'affectation :

Mission principale du service (ou département) : Suivi de la comptabilité générale de l'établissement
Composition et effectif du service (ou département) : 4

Liaisons hiérarchiques : Agent comptable

Liaisons fonctionnelles : Services de l'ordonnateur.

IV. Environnement de l'emploi :

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'un des 17 CREPS composant le réseau national du Ministère des Sports.

Il intervient dans les domaines :

- du sport de haut niveau,
- de la formation aux métiers du Sport et de l'animation,
- de l'accueil de stages et de manifestations.

Le CREPS accueille les pôles relevant des filières d'accès au sport de haut niveau. Il est le lieu privilégié de la préparation sportive des athlètes mais aussi, grâce aux cursus de formation qui leur sont proposés, de leur future insertion professionnelle.

L'établissement est aussi l'opérateur du ministère dans le champ des formations initiales aux métiers du sport et de l'animation socio-éducative, compétence à laquelle s'ajoute celle d'opérateur

de droit commun dans le champ de la formation professionnelle continue.

www.creps-paca.fr

V. Description de la fonction :

Mission principale, raison d'être ou finalité du poste :

Mission principale du poste :

- Secondier l'agent comptable

Missions et activités (ou tâches) du poste :

- Prise en charge et suivi des recettes
 - Vérification des tarifs appliqués sur factures
 - Vérifications des conventions
 - Vérification imputation classe 7
 - Affectation compte de la classe 4
 - Lien avec l'encaissement, émargement.
- Prise en charge des réductions annulation de titres
 - Vérification des pièces annexées à la réduction ou l'annulation de titres
 - Ecritures comptes classe 4
 - Vérification impact sur restes à recouvrer
 - Contrôle cohérence entre soldes débiteurs classe 4 et reste à recouvrer
 - Prise en charge des rejets des titres.
 - Suivi des ré imputations, de recettes
 - Contrôle des soldes débiteurs compte 41112 au regard des émissions de titres.
 - Edition et vérification des restes à recouvrer
 - Suivi des relances contentieuses en lien avec les gestionnaires
- Passation écritures de caisse et contrôle de solde en tant que suppléante.
- Suivi des encaissements
- Suivi des régies
- Préparation des ordres de paiement

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Connaissances techniques :

- MAITRISE INDISPENSABLE des Règles et techniques de la comptabilité générale.
- MAITRISE des systèmes d'informations budgétaires et financiers.
- Connaissance du logiciel GFI PEP
- Appliquer les règles financières.

Aptitudes :

- Sens de l'organisation
- Capacité d'analyse
- Rigueur fiabilité
- porter à la connaissance
- faire œuvre de pédagogie

VI. Contraintes particulières :

Inscrire son action dans un laps de temps très court.

Assurer la continuité du service

VII. Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en – Provence cedex 1, par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

André BERTRAND, agent comptable : andre.bertrand@creps-paca.sports.gouv.fr

Tenir copie au service des ressources humaines : srh-infos@creps-paca.sports.gouv.fr